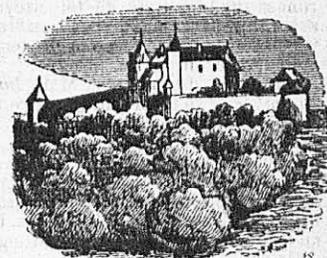




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT : BULLE, arr. 9^h 12.— (d. j. f. 15^h) 15^h 20^h. BULLE, dép. 6^h 10^h (10^h 15^h) 13^h 17^h 50

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage).

Grand Conseil.

(Suite)

Direction de la Justice.

On parle surtout des officiers d'état-civil. Tout en leur rendant hommage, on souhaite qu'ils fassent moins de fautes d'orthographe dans la rédaction de leurs actes. La direction de la justice a donné des ordres aux présidents de tribunaux pour attirer l'attention des officiers d'état-civil sur les remarques faites par la commission d'économie publique.

Il est rappelé ensuite le texte de la loi fédérale du 20 avril 1920 qui autorise les tribunaux à ne prononcer l'interdiction civile pour insolvabilité inexécutable que pour le terme de 4 années. Ce délai écoulé, les citoyens rentrent *ipso facto* dans tous leurs droits civils, notamment celui de vote.

Il est ensuite question de la réorganisation judiciaire. M. Morard, rapporteur, plaide pour une refonte complète du système, tandis que M. Grand se contentera d'un nouveau code de procédure pénale. Ce qui est du reste nécessaire ensuite de l'entrée en vigueur du code pénal.

Séance de mercredi 4 février.

On continue la discussion sur le compte-rendu de l'Etat 1923. M. Paul Morard poursuit son rapport sur la direction de la justice.

A l'avenir, le Conseil d'Etat sera plus sévère quant au stage réclamé par les licenciés. Il estime que les avocats et notaires ne doivent donner l'attestation de fin de stage qui si vraiment le candidat a fait ses deux ans réguliers de stage.

M. Louis Blanc dit qu'il est nécessaire d'avoir des officiers publics (notaires surtout) qui ont les capacités requises, ainsi que d'excellentes études. Il cite un cas intéressant où un citoyen a fait une perte du fait que le notaire n'avait pas stipulé un acte avec les requisites juridiques nécessaires. Il parle aussi des stages que font les licenciés dans les greffes.

M. Perrier, directeur de la justice, ajoute qu'une circulaire a été mandée aux avocats. L'Etat s'en tiendra strictement aux normes prévues dans la loi de 1886 pour les examens des aspirants à l'exercice du barreau et du notariat.

Le stage dans les greffes est compté aux candidats dans une certaine mesure.

Il est fait allusion au fait que les justices de paix ne peuvent souvent prononcer l'interdiction civile des citoyens que lorsqu'ils ont dilapidé leur fortune. C'est le Tribunal fédéral qui est trop large dans l'application de la loi.

M. Curly estime que l'Etat doit payer aux communes les impôts pour ses immeubles ou ses chemins et routes.

M. Perrier déclare que cette question sera revue dans la revision de la loi fiscale.

Ouverture des vitrines le dimanche.

M. le député Henri Buchs, président de la Chambre de commerce, interpelle le Conseil d'Etat à propos de l'ouverture des vitrines des magasins le dimanche. Il rappelle la pétition mandée par l'Association du commerce de détail en 1922. Il établit que l'ouverture des vitrines n'est nullement un obstacle à la sanctification du dimanche. C'est un moyen de réclame que l'on peut donner aux commerçants qui collaboreront pour une large part à la prospérité de l'Etat. Du reste, il y a, le dimanche, des manifestations bien plus actives que celles de laisser les passants jeter un coup d'œil sur une vitrine.

M. Fernand Chatton se joint aux remarques faites par M. Buchs et serait heureux que l'on donne au commerce cette satisfaction.

M. Perrier, directeur de la Justice, cite les textes de la loi sur le commerce et l'industrie et la loi sur la sanctification du di-

manche. Il estime, avec ses collègues du Conseil d'Etat, que l'étalage des vitrines est prohibé le dimanche: la seule façon de procéder est la revision de la loi. L'orateur récapitule les transactions qui eurent lieu ces dernières années avec le secrétaire de la Chambre de commerce.

Pour terminer, M. Henri Buchs rédige le texte d'une motion demandant que le Conseil d'Etat veuille bien, à titre d'essai, tolérer l'ouverture des vitrines le dimanche. Cette motion, signée par une trentaine de députés, sera développée ces prochains jours.

Direction de la police.

Le compte rendu de la Direction de Police pour 1923 a donné lieu à quelques remarques relatives à la

Suppression des auberges.

On sait que la loi sur les auberges votée en 1919 avait statué que plusieurs établissements devaient être supprimés. Voici, d'après les déclarations du Conseil d'Etat, quelques éclaircissements à ce sujet :

En 1923, 45 suppressions d'établissements publics sont intervenues à la fin du dit exercice, soit durant les quatre premières années d'application de la nouvelle loi sur les auberges.

En 1924, 9 autres suppressions sont devenues effectives, soit 5 à Fribourg, 2 dans la Gruyère, 1 dans la Broye et 1 dans la Veveyse.

En outre, des décisions de fermeture, appelées à déployer leurs effets en 1925 et 1926, ont été prises pour 8 autres établissements, dans les districts de la Sarine et de la Gruyère.

Dans certaines contrées, la réduction du nombre des auberges n'a pas encore eu lieu, mais la Direction de Police et la commission spéciale, sans perdre de vue l'ensemble des cas, ne peuvent les traiter tous en même temps. En 1924, les enquêtes locales n'ont pas été aussi nombreuses qu'avant, pour le motif qu'il y avait lieu, avant tout, de poursuivre les tractations engagées depuis assez longtemps dans la ville de Fribourg à même fin. D'autre part, dès le début des opérations, soit en 1920, la commission s'est trouvée, dans certains cas, en présence de difficultés qu'il fallait résoudre plutôt par la douceur et par la recherche de combinaisons propres à satisfaire, dans la mesure du possible, les divers intérêts en jeu. Cette méthode a été reconnue comme étant la meilleure. En outre, si, dans certaines parties du canton les questions de suppressions ont été liquidées plus rapidement et en plus grand nombre que dans d'autres, il faut en attribuer la cause au fait que souvent les intéressés ont demandé eux-mêmes l'examen de leur cas en vue de donner suite à des projets de transaction.

Quoi qu'il en soit, la Direction de la Police suivra la question et continuera les enquêtes locales durant l'exercice courant, mais il faut dire d'ores et déjà que la liquidation de tous les cas exigera encore un certain temps, dont il est difficile de préciser la durée, en raison des obstacles à surmonter et de la nécessité de trouver les meilleures solutions possibles.

M. Louis Blanc voudrait que l'on accorde des cessions d'étés à des établissements nécessaires. Il cite le cas de l'auberge des Vernes, près Gruyères. Il faut aussi que la commission soit renseignée par des personnes désintéressées, de façon à bannir tout favoritisme.

M. Weck, directeur de la Police, dit que tous les cas intéressants sont étudiés en parfaite objectivité.

Et la fée verte.

Voilà que la commission d'économie publique s'alarme des nombreux (!) abus relatifs à la vente illicite de l'absinthe.

M. Weck réplique que des instructions ont été données aux préfetures au sujet

de la vente illicite de l'absinthe; plusieurs contraventions ont été relevées et frappées d'amendes. Une nouvelle circulaire a été envoyée dernièrement pour inviter les préfets à redoubler de vigilance et réprimer énergiquement les infractions.

M. Louis Blanc. Les ravages ne sont pas si grands. Le meilleur serait encore d'autoriser la vente moyennant un impôt, comme on va le faire pour le schnaps. Ce qui rapporterait quelque chose au fisc fédéral.

M. Weck conseille à M. Blanc de lancer une initiative dans ce sens, puisque c'est la Confédération qui a promulgué l'interdiction.

Et maintenant, la danse.

Les membres de la commission d'économie publique ne sont plus des danseurs, dit l'Indépendant. Ils valseraient certainement jadis, mais, aujourd'hui, que les ans pèsent sur les épaules, ils estiment que les préfets devraient être plus sévères dans l'octroi des permis de danser.

Le Conseil d'Etat est meilleur prince, car il répond ceci :

« D'après les renseignements que nous possédons et les constatations recueillies dans les rapports mensuels transmis à la Direction de la Police, les préfets appliquent généralement la loi sur la danse d'une main assez ferme. Nous veillerons cependant à ce que la loi soit strictement observée en ce qui concerne l'octroi des permis de danse ».

On recommande partout les sports. Soyons logiques, car la danse est le sport le moins brutal, le plus élégant peut-être, le moins dangereux peut-être au point de vue moral.

Ne soyons pas trop puritains!!!

Les détenus libérés.

Le vénérable M. Leicht, le rigide député du Lac, plaide en faveur des détenus libérés et du patronage. Il s'étonne que le compte-rendu ne contienne rien à ce sujet.

M. Weck, directeur de la Police, lui répond que le patronage est une société privée qui vient au secours des malheureux qui sortent de prison. L'Etat lui fournit 400 francs pris sur la dime de l'alcool. Les sociétés paient une cotisation de 1 fr. par année. Le secrétaire de la Société, M. Alfred Brasey, greffier du Tribunal de la Sarine, s'occupe de cette œuvre avec beaucoup de dévouement. Il fournit des subsides, des habits aux détenus libérés et s'occupe de leur procurer du travail.

M. Weck fait appel aux députés pour qu'ils fassent un petit sacrifice de 1 fr. par année en faveur du patronage.

Direction des travaux publics.

M. Gustave Dupasquier rapporte et fait les remarques ci-après :

Certaines dispositions de la nouvelle loi sur les routes, concernant l'émondage des arbres en bordure, la situation des haies, leur taille, ne semblent pas être compromises et appliquées de la même façon dans tous les districts. La commission prie le Conseil d'Etat de donner aux contrôleurs et aux cantonniers des instructions sur l'application des dispositions précitées.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, dit que, par circulaires aux contrôleurs des routes, des instructions ont été données pour l'entretien des arbres d'ornement et des haies vives qui bordent les routes cantonales.

Nous rappelons ces instructions aux contrôleurs, afin que le travail se fasse d'une manière uniforme dans tous les districts.

La commission d'économie publique, ajoute M. Dupasquier, désire qu'au rapport de gestion de 1924 figure un compte complet de la construction des ponts de Pérolles et de Zähringen, comprenant l'état des dépenses, les crédits votés, les prestations des communes, ainsi que le montant des rentrées effectuées sur ces prestations.

M. Buchs déclare que les comptes du pont de Pérolles, n'ayant pu être bouclés

que dans le courant de l'exercice 1924, paraîtront, en résumé, dans le compte-rendu de 1924. Par contre, ceux du pont de Zähringen ne pourront être établis définitivement que dans le courant de la présente année et figureront, en conséquence, dans le compte-rendu de 1925.

L'orateur est heureux d'ajouter qu'aucun crédit n'a été dépassé.

M. Despod recommande au directeur des Travaux publics la réfection de la route de Berne.

M. Buchs répond que des améliorations seront apportées cette année-ci à cette importante artère de circulation.

La loi sur la presse.

M. le député Grand présente le rapport d'entrée en matière sur la loi sur la presse. Relevons simplement qu'il a parlé des nombreux délits de presse. Or c'est une erreur surtout pour Fribourg où ces délits sont très rares.

M. S. Gulknecht dit que le texte allemand de la loi a été remis trop tard aux députés. Il voudrait que l'on fasse diligence à l'avenir.

M. Perrier, directeur de la Justice, a soutenu le texte du Conseil d'Etat. Le voici :

Article premier. — Les règles ordinaires du droit pénal et de la procédure sont, sauf disposition contraire de la présente loi, applicable aux infractions commises par la voie de la presse.

Art. 2. — S'il s'agit d'un article paru dans un journal ou un périodique, dont l'auteur ne peut être découvert ou ne peut être traduit devant un tribunal du canton, ou qui a été publié contre la volonté de l'auteur ou à son insu, la personne responsable en vertu de l'organisation du journal ou du périodique, est punie comme auteur de l'infraction.

Dans ce cas, les personnes ayant collaboré à la rédaction, à l'édition ou à l'impression sont dispensées de témoigner au sujet de la provenance de l'article; pour découvrir le nom de l'auteur, aucune visite domiciliaire ne sera faite chez elles ainsi que dans les locaux de la rédaction et de l'imprimerie. Cette disposition n'est pas applicable aux crimes mettant en péril l'existence même de l'Etat.

Art. 3. — Lorsqu'une infraction a été commise par la voie de la presse, la compétence appartient au juge fribourgeois:

1° Si l'imprimé a été publié dans le canton: dans ce cas, l'infraction est déférée au juge dans l'arrondissement duquel l'imprimé a été publié;

2° Si le lieu de la publication étant inconnu, l'imprimé a été répandu dans le canton: dans ce cas, l'infraction est déférée au juge dans l'arrondissement duquel la première poursuite a eu lieu.

Ces dispositions ne sont pas applicables et l'infraction est soumise aux règles ordinaires si l'imprimé a été publié à l'étranger, ou si, l'imprimé ayant été publié dans un autre canton, les autorités de ce dernier refusent de se prêter à l'instruction.

Art. 4. — Tout imprimé non périodique publié dans le canton doit porter le nom de l'éditeur, ou de l'imprimeur; les journaux ou périodiques doivent porter le nom de la personne responsable en vertu de l'art. 2.

Toute infraction à cette disposition constitue une contravention de police punie d'amende.

Art. 5. — L'édition, dans le canton, d'un livre ou d'un écrit non périodique doit être suivie du dépôt d'un exemplaire au moins à la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Toute infraction à cette disposition constitue une contravention de police punie d'amende.

Art. 6. — Sont abrogées, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, les dispositions contraires du droit cantonal et notamment la loi du 3 mai 1854, sur la police de la presse.

Art. 7. — La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1926.

Le Conseil d'Etat est chargé de la publier conformément aux dispositions de l'art. 3 de la loi d'application du code civil suisse.

MM. Bartsch et Louis Blanc ont parlé du droit de réponse, principe admis par quelques cantons. Il consiste à obliger tel journal qui aurait publié des appréciations ex-

ronées sur le compte de tel citoyen à insérer la réponse de la personne qui s'estime attaquée à tort. Le projet en discussion ne prévoit pas ce principe.

Au cours des débats, MM. Bartsch et Bourglnecht se réservent de faire une proposition dans le sens du droit de réponse. Plusieurs députés sont, paraît-il, d'accord avec cette manière de voir.

M. le docteur Clément ne voit pas d'un bon œil la protection du secret professionnel des journalistes et rédacteurs. Il estime qu'il faut avoir le courage de signer ses articles.

M. Perrier répond par d'excellents arguments en faveur du secret professionnel journaliste.

Sur ce, l'entrée en matière est votée. Dans la séance de jeudi matin, le premier article de la loi a été adopté.

M. le docteur Clément pense que si de nouveaux journaux voyaient le jour, tels des feuilles subversives, l'Etat ne serait pas armé pour les combattre.

M. Perrier répond très justement que la présente loi n'est pas une faveur que l'on fait à la presse. Le code pénal est applicable à tous les délits de presse et les peines y sont assez sévères. Donc, les tribunaux seraient armés contre tout journal bolchéviste ou autre.

L'article 2 de la loi prévoit que les journaux devront, à l'avenir, être signés par le rédacteur ou l'éditeur, c'est-à-dire par la personne qui prend la responsabilité de la rédaction et qui aura à répondre devant les tribunaux en cas de procès.

La suite du débat aura lieu mercredi prochain, 11 février. (A suivre.)

NÉCROLOGIE

† **M. Charles Borgeaud.** — Nous avons appris avec une douloureuse surprise, la mort subite, survenue vendredi à la suite d'une embolie, de M. Charles Borgeaud, architecte à Lausanne, président d'honneur du Cercle démocratique de cette ville. Originaire de Pully, le défunt était âgé de 73 ans.

La mort de M. Borgeaud nous touche particulièrement, car en sa qualité de président du Cercle démocratique de Lausanne, il était un ami sincère de notre Cercle des Arts et Métiers et des radicaux gruyériens. M. Borgeaud était un fervent participant des manifestations politiques du parti radical gruyérien : il assistait toujours avec grand plaisir à nos banquets des Rois et nous apportait, de la part de ses amis, la bonne parole. C'était un orateur estimé et aimé.

Charles Borgeaud marqua dans la vie publique lausannoise. Membre zélé du parti radical-démocratique, il entra au Conseil communal en 1890 et y resta jusqu'en 1921. Député au Grand Conseil depuis le 1^{er} mars 1893, il se désista en 1917 pour faire place à des forces plus jeunes. Il tint honorablement sa place dans ces deux corps, où il joua un rôle actif.

Mais c'est surtout comme président du Cercle démocratique de Lausanne que Charles Borgeaud fit apprécier d'incomparables qualités de cœur et de dévouement. Le Cercle démocratique de Lausanne a traversé des périodes de prospérité et de décadence. Quand Charles Borgeaud fut appelé à sa tête, l'étiage était au plus bas. Le nombre des membres avait énormément diminué, il n'y avait plus de local, les archives étaient dispersées chez des particuliers. Borgeaud se donna une peine infinie pour relever le Cercle, le ranimer, y amener de nouveaux membres et en faire un centre de la vie politique lausannoise. Il y réussit admirablement. Lorsque, après environ vingt-deux ans de présidence, il passa la main en 1919, à M. Freymond et fut nommé président d'honneur du Cercle, il avait accompli une œuvre qui lui valut à juste titre la reconnaissance et l'estime de son parti.

Très nombreux sont ceux qu'affligera le décès de l'homme bienveillant, cordial et généreux qui assistait il y a peu de jours encore, en apparence plein de vie et de santé, à la dernière soirée de son Cercle. Aux siens vont nos sentiments de vive et profonde sympathie.

† **Dr Michael Bühler**

Rédacteur en chef du « Bund ».

C'est en pleine activité, le 6 février au soir, qu'a succombé à une attaque d'apoplexie le rédacteur en chef du *Bund*, le Dr Michael Bühler. Né en 1863, originaire des Grisons, M. Bühler fut tout d'abord instituteur, puis se voua à la carrière juridique ; il était avocat à Coire lorsqu'il fut appelé, en 1882, à la direction de la rédaction du *Bund*, dont il demeura le chef et co-pro-

Live le feuilleton en quatrième page.

priaire jusqu'à sa mort. L'ardent patriote qu'était Max Bühler, avait été l'âme du Festival de Calven (indépendance grisonne) en 1899. C'est grâce à ce patriotisme aussi que, durant les années de guerre, il sut garder une neutralité qui fut parfois traitée « d'entêtement » par des confrères de Suisse allemande. Et c'est enfin une haute figure de notre journalisme qui, après tant d'autres depuis la guerre, disparaît de notre scène politique.

Michael Bühler a consacré 43 années de sa vie au *Bund* ; de 1911 à 1917, soit pendant deux législatures, il fut membre du Conseil national. A côté de ces activités officielles, maints artistes bernois ou d'autres cantons auraient long à nous dire sur la générosité de Michael Bühler.

NOUVELLES SUISSES

Chevaux et mulets. — Le Département militaire fédéral a fixé le prix de louage des chevaux et mulets pour les cours de répétition, tombant entre le 28 août et le 19 octobre, ainsi que pour les 10 jours d'exercice des écoles de tir à fr. 5. — par jour et par animal. L'indemnité est de fr. 4,50 pour les autres écoles et cours.

L'indemnité pour les chevaux d'officiers utilisés dans les cours de répétition, entre le 28 août et le 19 octobre, a été fixée à fr. 5,50. Pour les autres écoles et cours, elle est de fr. 4,50.

Vaud. — Deux incendies à Puidoux. — Un incendie a détruit, vendredi à Praz-Gébaz, à l'est de Puidoux, la grange et les dépendances de la ferme de M. Alfred Martin, avec les récoltes et le matériel agricole. Grâce à de prompts secours, la maison d'habitation a été préservée. L'écurie a pu être protégée et le bétail sauvé.

C'est l'un des enfants, âgé de 4 ans, qui le premier aperçut le feu et en avisa sa mère, qui donna l'alarme.

Le juge de paix du cercle de St-Saphorin enquête.

Un incendie, allumé on ne sait comment, a sévi, vendredi après midi et surtout vendredi soir, où de longues flammes illuminaient les hauteurs, dans les buissons et les broussailles qui s'étendent du Dézaley au signal de Chexbres. Comme le feu s'étendait et que l'on craignait qu'il ne prit à la forêt qui entoure l'hôtel du Signal, les pompiers de Chexbres ont été alarmés pour le combattre. L'hôtel lui-même n'a pas couru de danger.

CANTON DE FRIBOURG

Nos compatriotes à Genève. — Le Comité du Cercle Populaire Fribourgeois de Genève a renouvelé son Comité pour l'exercice 1925 comme suit :

MM. Clément Denervaud, président ; Auguste Lombard, vice-président ; Oscar Guillet, secrétaire ; Paul Torche, vice-secrétaire ; Sigismond Giésé, trésorier ; Emile Thorimbert, vice-trésorier ; Jules Grand, membre adjoint.

Incendie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, au Paffuet, près de Praroman, un incendie a détruit une grande maison double appartenant pour moitié à M. Brulhart, charbon, et pour moitié à M. Thorin, boucher, à Fribourg. Le feu s'est déclaré à minuit et quart dans l'atelier de M. Brulhart. Des voisins ont aperçu les flammes et ont donné l'alarme. Le feu s'est propagé avec une rapidité incroyable. Quoique, en peu de temps, treize pompes se fussent trouvées sur les lieux, le bâtiment tout entier a été détruit. Il comprenait deux habitations, deux étables avec grange et l'atelier de charbon de M. Brulhart. Le locataire, M. François Schouwey, était absent ; sa domestique était seule. On n'a pu sauver qu'une partie du mobilier et du bétail ; de jeunes porcs sont restés dans les flammes. La moitié de l'immeuble qui appartenait à M. Thorin allait être vendue à un nouveau propriétaire, qui avait déjà amené des provisions de paille et de fourrage. M. Schouwey aurait perdu dans l'incendie une somme de trois cents francs en espèces ; sa domestique a perdu cent cinquante francs.

Office cantonal du travail. — Dans le courant du mois de janvier, 712 ordres ont été remis à l'Office cantonal du travail.

Demandes de travail inscrites : 431, dont 250 de célibataires, 181 de mariés ; 422 de Suisses et 9 d'étrangers. Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres les demandes de 51 ouvriers en passage qui n'ont pu être inscrits faute d'occasions de travail immédiates.

Offres d'emplois : 281 se répartissant entre 162 patrons, desquels 130 habitent le canton.

Placements effectués : 208, dont 56 dans l'agriculture.

Pour parer dans une certaine mesure à la crise, la ville de Fribourg a continué d'occuper son équipe d'ouvriers, qui travaillent pendant trois jours par semaine. Malgré cet effort, la ville de Fribourg compte encore en moyenne 150 chômeurs, dont la plus grande partie se recrute dans les sans-métiers.

Au Bureau de placement pour personnel féminin, 388 ordres sont parvenus.

Demandes de travail : 194, soit 182 de personnes originaires de la Suisse et 12 de l'étranger.

Offres de places : 194, dont 148 du canton.

Placements effectués : 80 placements stables et 1 placement de personne travaillant à l'heure ; 31 placements.

Bûcheron tué à la forêt. — A Praz-Gremi, près de Châtel-St-Denis, des bûcherons, profitant de la neige fraîchement tombée, descendaient des billes de bois sur un traîneau. Celui-ci, trop faible pour le poids du chargement, se brisa ; les billes dévalèrent la pente, entraînant un des bûcherons, Gustave Chaperon, 26 ans, célibataire, qui fut écrasé et tué.

GRUYÈRE

Au

Cercle des Arts et Métiers.

Samedi soir, 250 citoyens se pressaient dans les locaux du Cercle, pour participer à la soirée chœurocrite annuelle.

A côté de vétérans, comme MM. Jules Garin, de Bulle, Alfred Piolet, de La Tour et Eugène Andrey, de Pont, nous voyions un grand nombre de citoyens d'âge mûr, et un nombre plus grand encore de jeunes gens, animés d'un réjouissant enthousiasme, espoir des luttes futures.

Si, naturellement, la Ville a fourni un fort appoint, les représentants de la campagne étaient nombreux et n'ont pas craint de braver les intempéries pour assister à cette manifestation du parti radical. On peut bien augurer de la force et de la vitalité du parti, quand on voit des citoyens de Pont-en-Ogoz, d'Hauteville, une douzaine de Sorens, une dizaine de Vuippens et tant d'autres, venir en pleine nuit fraterniser avec leurs amis bullois.

Pendant toute la soirée, un orchestre constitué pour la circonstance, sous la compétence et dévouée direction de M. Paul Seeberger, s'est prodigué pour le plus grand agrément des participants.

La partie gastronomique fut parfaite, les mets excellents et bien servis, les vins exquis ; bref, le tenancier et son personnel méritent les félicitations et la reconnaissance du Cercle.

M. Jules Glasson, directeur, président du Cercle, souhaite la bienvenue à tous, salua la présence de M. Buchs, conseiller d'Etat, celle de nos députés, des délégués du Cercle littéraire et de commerce, du Cercle radical des Travailleurs, à Fribourg, du Cercle radical de la Glâne, à Romont, des communes de Pont-en-Ogoz, Avry, Sorens, Vuippens, Echaliens, Marsens, Riaz, Vuadens, La Tour, Broc, Le Pâquier, Hauteville, sans oublier les vétérans et d'autres encore.

M. Glasson recommanda les futures élections de 1926 où nous devons nous mesurer avec nos adversaires qui tentent déjà de faire le siège de la Ville de Bulle, en y achetant les plus beaux domaines, en essayant d'accaparer la jeunesse pour la guider dans une voie qui n'est pas la nôtre. Nous devons, ajouta-t-il, réagir, nous ressaisir, conserver plus d'union, plus d'entente, plus d'harmonie, moins flirter avec les conservateurs. Nous devons transmettre intact l'héritage sacré que nous ont légué nos devanciers.

M. Glasson leva finalement son verre à la prospérité du parti radical fribourgeois.

De nombreux orateurs prirent ensuite la parole, M. Buchs, conseiller d'Etat, M. James Glasson, syndic, MM. Despond, Louis Blanc et Gustave Dupasquier, députés, M. Brasey, de Fribourg, M. Chatton, de Romont et M. Gremion, de Broc.

Nous donnerons un résumé de ces discours dans notre prochain numéro.

M. le Président eut la main heureuse en choisissant comme major de table M. Léon Blanc, qui s'est acquitté de ces fonctions avec entrain, tact parfait et un esprit d'à propos qui a été très goûté.

La partie récréative fut des plus animées. On y donna surtout des chants patriotiques à côté de productions humoristiques. Un groupe choral exécuta quelques morceaux, sous la direction de M. Margot, aux applaudissements de l'assistance, qui goûta fort et applaudit les chants de M. Louis Pythoud de Sorens, Léon Blanc, de Bulle, Jaquier, de Broc, Alfred Piolet, vétéran, de La Tour, etc., etc.

Bien que prolongée jusqu'au matin, cette imposante manifestation resta digne jusqu'à la fin, comme il convient à notre parti.

Nécrologie. — La mort faucha sans pitié dans tous les rangs. Elle vient de s'attaquer à un gentil jeune homme de notre ville, M. Louis Pasquier, fils d'Alphonse. Une maladie maligne minait depuis quelques années déjà ce fils et frère affectueux. Tous les soins intelligents et dévoués n'ont pu arriver à le conserver à son entourage et la mort l'a enfin terrassé dans sa vingt-cinquième année.

Nous présentons aux familles que frappe ce deuil cruel nos vives sympathies et nos condoléances bien sincères.

Banque Populaire de la Gruyère

Les actionnaires de la Banque Populaire de la Gruyère se sont réunis dimanche à Bulle. Ils ont ratifié la proposition du Conseil d'administration de répartir un dividende de 7 1/2 % et de verser 20,000 fr. au fonds de réserve. Les actionnaires ont ensuite complété le Conseil d'administration de la banque par la nomination de M. James Glasson, syndic de Bulle, en remplacement de M. Maurice Remy, décédé.

Cuniculture. — Un de nos éleveurs de lapins de race, M. Albert Gerber, à Bulle, vient de remporter deux prix de championnat, pour deux jeunes mâles Argentés de Champagne, exposés aux Concours de Mâles Reproducteurs, à Lausanne.

Nos félicitations.

Société des Sous-officiers.

Dans son assemblée annuelle du 1^{er} février 1925 le Comité de la « Société des Sous-officiers de la Gruyère » a été renouvelé comme suit :

Président, Fourrier Remy Félix à Bulle ; Vice Président, Caporal Repond Jules, Bulle ; Secrétaire, Sergent-Maj. Demierre Paul ; Caissier, Cap. sanit. Remy Charles ; Cours, Sergent Sap. Tornare Oscar, Marsens.

Subside. — Le Conseil fédéral a accordé au canton de Fribourg un subside de 48,377 fr. pour le reboisement des montagnes de la Lensbourgera, de la Genilloudaz et de Vere, dans les communes de Charmey et de Cerniat.

Précocité. — Un de nos aimables et fidèles lecteurs brociois vient de nous faire parvenir une bestiole qui est actuellement l'hôte de la rédaction. Elle ne fait pas beaucoup de bruit. De temps en temps, poussée par quelque chose d'instinctif, elle sort de sa maisonnette, puis, surprise par le souffle de son examinateur, qui la scrute... la surveille... elle rentre dans son « chez soi ». Qu'est-ce ? Un escargot, lequel fut ramassé, cornes au vent, vendredi dernier, par un ami de la nature, dans les pâturages aux abords du village. Le même lecteur nous a également adressé quelques pâquerettes, des renouées scélérates et un pissenlit.

Ce réveil de la nature nous paraît bien hâtif. La rebuse fera bien rentrer tout cela et rappellera à cette flore inconsciente, ainsi qu'à cet escargot impatient que l'heure printanière n'a pas sonné.

Récital. — On nous annonce pour dimanche soir, 15 février, à l'Hôtel des Alpes, un intéressant récital qui sera donné par Mlle Marthe Dorthe, soprano choisi, bien connue en notre cité autant par sa modeste que par son beau talent, et Mlle Suzanne Favez, pianiste, une élève distinguée du professeur Cortot, à Paris.

Accident de travail. — M. Martin Gattoni en notre ville, travaillait hier lundi après midi à un transformateur électrique en construction, en Saucens près Bulle, lorsque, vers 4 heures, il tomba d'un échafaudage. Il se fit dans sa chute diverses blessures assez douloureuses qui toutefois ne mettent pas sa vie en danger. Il reçut les soins empressés de M. le Dr Perroulaz père. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à ce travailleur.

Concours cantonal vaudois de chant.

Nos chanteurs continuent à travailler ferme en vue du Concours cantonal vaudois de chant qui aura lieu à Yverdon les 16, 17, 23 et 24 mai.

Dans peu de temps, probablement à Carnaval déjà, nous aurons le plaisir de voir à l'œuvre notre excellente Chorale, laquelle se fera entendre dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Nous pourrions ainsi nous faire une idée du travail accompli jusqu'à ce moment-là. Pour nous, nous avons la certitude que nos chanteurs se comporteront dignement à Yverdon et que leurs efforts seront récompensés. Notre vieille Chorale se présentera avec un effectif d'une cinquantaine de membres.

Douze sections prendront part dans les concours de la division supérieure, savoir :

Lutry, Cossonay, ges, Aigle, La Union Chorale concours : Le Br Comme on le concurrents et la rales donnera à une haute valeu

Le concert sique.

— L'op est qu'ils aiment de Musique de la société qui est le tribution, parce dans presque to fêtes qui marque Musique est, po exige de ses me le plus de dévou qu'on demande mérite un appui et de la populati dernière lui four sure du possibl qu'elle est en d ble participation constatée au con très regrettable certainement un Il faut croire q dance des soir principale de l cette circonstan

Le program beaux morceaux fut incontestabl

Il débuta par lois, très applau taisie, sentimen par la beauté d tueuse. Excellen de tuba. « Auba fantaisie.

Que dire de maudit ? C'est à grand effet ; i déchaînés et n Rocher Fantô interpretation fois encore les et la richesse d partie musicale tion du pas-re gant qui certai grâce à son ryt dernier morcea brio qu'on peu

Si l'entr'acte le bonhomme tion. Elle nous agréable. Cette quelle, nous di Dalcroze écriv Franc-Nohain, merveille de fr par trois inter tout son relief.

Directeur, n soirée du Corp tainement nos

Mœnnerr

— Le devoir p bien pénible. L une course au leurs pitoyable des musiciens c'est cela, alor regrette son t temps perdu.

Dimanche, de ma présent des Arts et M croûté » en r le train qui de fallut pour ac que y aller à petit voyage d route un terra flaques d'eau ment racontée Porter » de A craintes que j Jelerreconnais faction non ca n'était pas a préjugés sont preuvé ici m mands, vous pareille ; je n cé. Ce fut un plus : un régu du terme. Le et je tiens p pour démonr ratif qui lui r les ont été tion. Je note, Gruss an di 70g der Ma

mort fauche sans... Elle vient de... de homme de no... fils d'Alphonse... ait depuis quel... frère affectueux... et dévoués n'ont... à son entourage... é dans sa vingt-

milles que frappe... sympathies et nos...

de la Gruyère... Banque Populaire... unis dimanche à... position du Con... répartir un divi... 20,000 fr. au... ionnaires ont en... d'administration... tion de M. James... en remplacement... éd.

de nos élèves... Gerber, à Bulle... prix de champion... tés Argentées de... Concours de Males... nae.

s-officiers. —... elle du 1^{er} février... Société des Sous-... a été renouvelé

my Félix à Bulle ;... Repond Jules... nt-Maj. Demierre... t. Remy Charles ;... nare Oscar, Mar-

seil fédéral a ac... bourg un subsi... reboisement des... rgera, de la Ge... ns les communes... t.

de nos aimables et... de nous faire... est actuellement... ne fait pas beau... en temps, poussée... ctif, elle sort de... prise par le souffle... la scrute... la sur-... son « chez soi »... mequel fut ramassé... i dernier, par un... es pâturages aux... me lecteur nous a... ques pâquerettes... et un pissenlit... nous paraît bien... rentrer tout cela... inconsciente, ainsi... tient que l'heure... é.

s annonce pour di... à l'Hôtel des Alpes... ni sera donné par... prano choisi, bien... ant par sa modestie... t, et Mlle Suzanne... ève distinguée du... s.

ail. — M. Marlin... avallait hier lundi... mateur électrique... ucens près Bulle... t tomba d'un échaf... sa chute diverses... euses qui toutefois... n danger. Il reçut... M. le Dr Perroulaz... x de prompt réla-... ur.

onal vaudois... auteurs continuent... vue du Concours... nt qui aura lieu à... et 24 mai... probablement à Car... le plaisir de voir... te Chorale, laquelle... la grande salle de... ourrons ainsi nous... l accompli jusqu'à... nous, nous avons la... leurs se comporte-... et que leurs ef... sées. Notre vieille... un effectif d'une... es.

ront part dans le... supérieure, savoir :

Lutry, Cossonay, Payerne, Montreux, Morges, Aigle, La Tour-de-Peilz, Vevey, Nyon, Union Chorale Lausanne et Bulle. Hors concours : Le Brassus.

Comme on le voit, il y aura de sérieux concurrents et la qualité de certaines chorales donnera à cette manifestation vocale une haute valeur artistique.

Le concert du Corps de Musique. — L'opinion unanime des Bullois est qu'ils aiment beaucoup le dévoué Corps de Musique de la Ville. C'est, disent-ils, la société qui est le plus souvent mise à contribution, parce qu'elle prête son concours dans presque toutes les manifestations et fêtes qui marquent notre vie bulloise. La Musique est, pour cette cause, celle qui exige de ses membres le plus de travail et le plus de dévouement ; c'est enfin, parce qu'on demande beaucoup d'elle, qu'elle mérite un appui spécial et de nos autorités et de la population. Peut-on dire que cette dernière lui fournit toujours dans la mesure du possible l'appui et la sympathie qu'elle est en droit d'en attendre ? La faible participation du public que nous avons constatée au concert de dimanche soir a été très regrettable. Le programme méritait certainement un auditoire plus nombreux. Il faut croire que, et espérons-le, l'abondance des soirées est peut-être la cause principale de l'indifférence du public en cette circonstance.

Le programme, composé de quelques beaux morceaux et d'une charmante pièce, fut incontestablement très bien exécuté.

Il débuta par la jolie marche *Coq gaulois*, très applaudie. *Lakmé*, délicieuse fantaisie, sentimentale, nous plut beaucoup par la beauté de sa musique assez difficile. Excellamment rendu fut le solo de tuba. *Aubade* est une très jolie polka fantaisie.

Que dire de la superbe ouverture *Lac maudit* ? C'est sans contredit un morceau à grand effet ; il incarne bien les éléments déchâinés et nous remémore en effet le *Rocher Fantôme*, du même auteur. Son interprétation excellente a confirmé une fois encore les capacités de nos musiciens et la richesse de leur instrumentation. La partie musicale s'est terminée par l'exécution du pas-redoublé de Rousseau, *Fringant* qui certainement porte bien son nom, grâce à son rythme vigoureux et alerte. Ce dernier morceau fut enlevé avec tout le brio qu'on peut exiger.

Si l'entr'acte fut un peu long, la pièce *le bonhomme Jadis* en fut une compensation. Elle nous fit vivre une heure très agréable. Cette œuvre de Mirger, pour laquelle, nous dit le *Fribourgeois*, Jacques Daltroze écrivit, sur le fidèle livret de Franc-Nohain, une musique qui est une merveille de fraîcheur et de vie, fut jouée par trois interprètes qui ont su lui donner tout son relief.

Directeur, musiciens et acteurs de la soirée du Corps de Musique méritent certainement nos plus sincères compliments.

Mænnerchor Frohsinn, Broc. — Le devoir professionnel est quelquefois bien pénible. Il vous oblige souvent à faire une course au loin pour entendre des acteurs pitoyables, des chanteurs aphones et des musiciens qui ne le sont pas. Quand c'est cela, alors, je puis vous assurer qu'on regrette son déplacement... ainsi que le temps perdu.

Dimanche, victime sans doute des suites de ma présence un peu tardive au Cercle des Arts et Métiers où je me suis « choucronté » en radical convaincu, j'ai manqué le train qui devait m'amener à Broc ; il me fallut pour accomplir ma besogne de critique y aller à pied. Ce ne fut point gai ce petit voyage dont la neige avait fait de la route un terrain gluant, boueux, garni de flaques d'eau par ci par là. Voilà succinctement racontées les pérégrinations du « reporter » de *La Gruyère*. Mais, toutes mes craintes que j'avais émises prématurément, je le reconnais, se sont changées en une satisfaction non cachée et le tiers du programme n'était pas achevé que je me disais : les préjugés sont parfois ridicules, j'en ai la preuve ici même. Chanteurs suisses allemands, vous m'avez causé une joie sans pareille ; je ne regrette pas de m'être déplacé. Ce fut un régal artistique et je dirai plus : un régal littéraire dans toute la force du terme. Le mot de régal n'est pas de trop et je tiens particulièrement à l'employer pour démontrer et lui donner le sens péjoratif qui lui revient. Les productions chorales ont été exécutées presque à la perfection. Je note, au hasard, dans les meilleures : *Gruss an die Maienau*, de Binder, *Es zog der Maienwind zu Thal*, de Sturm.

Ces deux chœurs m'ont plu tout spécialement. La fusion, la cohésion, surtout dans le premier, ont été parfaites. Voix bien équilibrées, les nuances observées et dans ces interprétations différentes j'ai admiré la sobre direction de Monsieur Jules Corboz, le pionnier de l'art vocal en Gruyère. On y a mis le sentiment et la justesse qui convenaient. Je laisse de côté *Le Chasseur suisse* de H. Plumbhof.

Voilà pour ce qui concerne principalement la partie chant et je passe à ce qui m'a le plus surpris, le plus émerveillé : la partie littéraire. Le Mænnerchor Frohsinn possède des acteurs aux qualités exceptionnelles. Ils ont en l'audace de s'attaquer à une œuvre dont une interprétation assurée par des hommes habitués aux « planches » peut seule donner satisfaction au public. Eh bien ! j'ai dû en rabattre, j'ai constaté qu'à Broc, grâce à un travail intense, on a réussi à monter une pièce splendide : *Servir*, 2 actes de Lavedan, de l'Académie française, aux difficultés multiples, d'une beauté sans égale. Bravo ! chanteurs brocois. *Servir*, dont le dialogue est riche, plein de chaleur, violent à certains moments, est une pièce qui vous reste. Vous en remportez des souvenirs durables et en tirez une telle leçon de patriotisme qui ne peut que vous être profitable. L'intensité de l'action, laquelle augmente au fur et à mesure, captive le spectateur, le prend et le gagne. Lavedan a écrit bien des choses, mais, à mon point de vue, il n'y a pas fait, dans toutes ses œuvres, — même dans les nombreuses conférences qu'il fit sur « le soldat » lui-même — il n'y a pas fait, dis-je, une description aussi riche, aussi fouillée du caractère du vrai soldat, de celui qui ne pense et ne voit qu'une chose : Mourir, pour le pays. Ah ! je comprends qu'après un spectacle de ce genre-là le spectateur en sorte secoué par la richesse du style et sa belle allure. Les interprètes de dimanche, je l'ai déjà dit, ont été tous très bons. Ils ont été consciencieux, ont su s'adapter parfaitement à la situation et se sont mis dans la « peau du personnage » avec une telle conviction que le public l'a compris. Il leur a fait d'interminables applaudissements. A tous nos félicitations sincères.

Par un jour de pluie, petit vaudeville en 1 acte, de Louis Forest, terminait la représentation. Il fut gentiment enlevé par d'autres comédiens adroits et sârs. J'ai regagné mes pénates, encore à pied, et le long du chemin en me remémorant les souvenirs de cette soirée, je me suis juré de la revoir. Samedi prochain, le Frohsinn répètera ce merveilleux spectacle ; ma présence lui est assurée. *Spectator.*

« La Mégère apprivoisée ». — La Société de Belles-Lettres a représenté, à l'occasion de son 25^{me} anniversaire de fondation, au théâtre Livio à Fribourg, la *Mégère apprivoisée*, comédie en 4 actes, selon Shakespeare, qui a été fort applaudie. Elle se fait un plaisir de la jouer à Bulle le 12 février, à huit heures et demie, en la salle de l'Hôtel de Ville.

Nous nous permettons de rappeler le commentaire de la *Liberté* : « La soirée de vendredi a été extrêmement brillante ; un public de choix remplissait le théâtre Livio. L'étrincelant fantaisie de Shakespeare la *Mégère apprivoisée*, mise à la scène par M. Marthaler, a été jouée avec beaucoup de brio. » Et plus loin : « La soirée dramatique de Belles-Lettres est une des plus réussies que Fribourg ait vues depuis longtemps. »

L'Indépendant a aussi été très élogieux. Nous ne doutons pas que la représentation de jeudi prochain sur notre scène bulloise sera une confirmation du succès de Fribourg.

Il est certain que tous les amateurs de bon théâtre viendront applaudir nos bellettriens.

Statistique laitière pour la Gruyère en 1924.

Voici les résultats du lait coulé dans les diverses laiteries de la Gruyère en 1924 :
Albouve, 120,000 kilos ; Les Soternes, 53,605 k. ; Avry-devant-Pont Haut, 200,699 ; Avry-dev. Pont Village, 92,040 ; Bottonens, 149,089 ; Bollégarde, 98,170 ; La Villette, 44,234 ; Broc, 250,300 ; Bulle-Centrale, 1,154,928 ; Bulle-Consommation, 396,736 ; Bulle-Pichonnaz, 170,000 ; Cerniat, 200,000 ; Charmey-Haut, 312,173 ; Charmey-Bas, 85,369 ; Châtel-Crésuz, 180,604 ; Corbières, 167,706 ; Echardens, 566,254 ; Enney, 141,959 ; Estavannens, 141,383 ; Grandvillard, 121,268 ; Gumefons, 400,312 ; Gruyères, 825,735 ; Hantaville, 371,715 ; La Tour, 538,679 ; Grandvillard, 121,268 ; Gumefons, 400,312 ; Gruyères, 825,735 ; Hantaville, 371,715 ; La Tour, 538,679 ; La Roche, 360,000 ; Le Pagnier, 200,493 ; Lessoe, 156,400 ; Marsens, 357,486 ; Maulens, 199,317 ; Montbovon, 161,916 ; Morlon, 239,036 ; Neirivue, 42,269 ; Pont en Oguz, 179,959 ; Pont la Ville-Haut, 236,065 ; Pont la Ville-Bas, 98,408 ; Riaz-Village, 377,841 ; Riaz-Les Monts, 107,879 ; Romanens, 278,501 ; Rneyros-Treyfayes, 252,115 ; Sales, 400,000 ; Sorrens-Village, 333,833 ; Sorrens-Maléssert, 159,600 ;

Vaulruz, 487,300 ; Vaulruz-Sales-Stonge, 150,000 ; Villars-sous-Mont, 51,883 ; Villarvolard, 150,411 ; Vuadens-Village, 674,280 ; Vuadens-Maupas, 224 mille 518 ; Vuadens-Colombettes, 152,002 ; Vuipens, 200,699 ; total, 11,717,936.
Lait fabriqué dans les laiteries : 6,923,646 kg.
Lait vendu pour la consommation : 3,145,342 kg.

FAITS DIVERS

La fin du monde ajourné.

Attendant la fin du monde qui, selon leur interprétation des Ecritures, devait se produire vendredi, à midi, plusieurs groupes d'« Adventistes du septième jour », sous la direction du pasteur Treidt, s'étaient réunis sur la colline qui domine East Patochogue, près de New-York. Ils ont passé leurs dernières heures terrestres dans le jeûne et la prière. De nombreux touristes et curieux sont venus les visiter. Mais le pasteur Treidt, qui avait le premier annoncé que « l'agneau de Dieu viendrait vendredi », a déclaré dans la matinée que cette venue était ajournée jusqu'à la semaine prochaine.

Spécialiste

maladies des reins, vessie, tumeurs, hernies, difformités. 20.130 F

Consultation à Bulle, le jeudi de 9 h. à 12 h. MAISON BOCHUD, 2^{me} étage Avenue de la Gare.

A LOUER petit appartement

de 2 chambres, cuisine, eau et lumière électrique — toutes dépendances, chez CONTINI, cimenteur, Bulle.

Dr Th. MUSY oculiste

recevra à BULLE, HOTEL de l'UNION, de 9 h. 15 à 13 h., JEUDI 12 FÉVRIER 1925. 388

Vente juridique.

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques jeudi 12 févr. 1925, dès 10 heures du matin, devant le château de Bulle :

1 char et 1 cheval rouge. Bulle, le 9 février 1925.

Vente juridique.

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères, à son bureau à BULLE, jeudi 12 février 1925, dès 10 h. du matin : 1 machine à écrire, marque CORONA. Bulle, le 9 février 1925.

Seulement jeudi 12 février, de 8 1/2 à 1 h., j'achèterai à des prix particulièrement hauts à Bulle, Hôtel Union, chambre N° 6, 1^{me} étage, dont fausses, usagées et neuves même cassées et

DENTIERS

Représ. de H. JEANMAIRE, maison autorisée.

A louer

pour le 1^{er} mars ou date à convenir, un LOGEMENT de 3 ou 4 chambres, cuisine et dépendances chez Vve Pinaton, Vuadens.

ON PRENDRAIT un enfant en pension

bons soins assurés. S'adresser à Publicitas, Bulle.

A vendre

à Broc, à proximité de la fabrique, une maison

de deux logements, avec bûcher et jardin.

S'adresser à Casimir FAVRE, à Broc-Fabrique.

A LOUER une jolie chambre meublée

bien située, chez Mme Jeanne Glasson, maison Pinaton, Bulle

SOCIÉTÉS LOCALES
La Société des Sous-Officiers de la Gruyère rappelle à ses membres d'honneur, collaborateurs et actifs sa Soirée annuelle qui aura lieu samedi 14 février, à l'Hôtel des Alpes. Elle se fait un plaisir de rappeler également aux Sociétés des Artilleurs et de Cavalerie de la Gruyère que tous leurs membres sont très cordialement invités à participer à la susdite soirée annuelle. Tenue militaire obligatoire.

†
Monsieur et Madame Alphonse PASQUIER et famille ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et regretté
LOUIS
pieusement décédé dans sa 25^{me} année, après une longue et pénible maladie, vaillamment supportée, muni des secours de la religion.
L'ensevelissement aura lieu jeudi 12 févr. à 10 h.
R. I. P.
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

BUREAU à 8 h. soir C'est jeudi le 12 février 1925 RIDEAU à 8 h. 30
à la salle de l'Hôtel de Ville de Bulle
que
BELLES-LETTRES de FRIBOURG
donnera

La Mégère apprivoisée
Comédie en 4 actes selon SHAKESPEARE
avec beaucoup de musique et des chœurs.
PRIX DES PLACES : Fr. 2.— et Fr. 1.50, impôt en plus. La location est ouverte à l'Hôtel de Ville. — On est prié de réserver ses places à l'avance.

A l'INNOVATION, BULLE
10 à 15 %
de rabais sur tous les articles d'hiver.

Pour Carnaval
très grand choix dans tous les articles.
BELLE SATINETTE très lustrée pr. costumes, à 1,70 le mètre. Encore une certaine quantité de laine à tricoter à prix avantageux.
PROFITEZ — PROFITEZ
Cette annonce annule celle de la 4^{me} page.

JEUDI seulement
à la
Charcuterie ABERHARDT
bonnes saucisses au foie
à Fr. 3.— le kilo.

BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE à BULLE
Le coupon de dividende N° 28 de nos actions est payable dès ce jour, pour l'exercice 1924, à raison de 7 1/2 %/o, sous déduction de l'impôt fédéral, soit par
Fr. 14,55.
Bulle, le 9 février 1925. La Direction.

ATTENTION !
Pour manque de place, il sera vendu cette semaine un wagon de meubles neufs et d'occasion, à très bas prix, tels que : Crédences fr. 150.— ; tables rondes fr. 55.— et fr. 35.— ; tables carrées fr. 15.— ; Commode secrétaire fr. 140.— et fr. 80.— ; Canapé velours fr. 80.— ; Lits Louis XV complets fr. 140.— ; Divans fr. 120 ; Lits for. fr. 120.— ; Chaises fr. 9.— ; Armoires à glaces à 2 portes fr. 200.— ; Chambres à coucher bois dur 7 pièces fr. 700.— ; Salles à manger 6 chaises, tables rallonges, 1 dressoir tous bois dur fr. 500.—
Tapis de tables, Descentes de lits, Glaces, Tableaux et une quantité d'autres meubles trop longs à détailler.

Aux Meubles d'occasion
A. DELALOYE-SEMBLANET
Rue de Vevey, 180 BULLE Téléphone 156.

PRIX DU PAIN
Ensuite d'une nouvelle augmentation du prix des farines, l'Association des Boulangers de la Gruyère a fixé les prix du pain comme suit :

	Pain blanc	Pain ordinaire
le kilo, miche ronde	Fr. 0.73	0.60
le » » longue	» 0.75	0.62
le 1/2 kg., miche ronde ou long.	» 0.38	0.32
la miche de 1 1/2 kg.	» —	0.90

Ces prix entreront en vigueur le 15 février prochain.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Noyée du Vieux-Moulin

PAR
AUGUSTE GEOFFROY

Ce fut Claire qui reprit la première pleine possession d'elle-même et qui rappela les autres à la réalité :

— Oh mes amis, mes chers amis ! dit-elle, je me demande, par moments, si déjà je ne suis pas morte, si déjà je ne suis point au ciel, puisque vous êtes tous autour de moi, vous les bons... Claire peut aller rejoindre son petit Georges maintenant, ça ne sera que justice, et vous laissez jouir sur terre du bonheur que vous méritez, y faire le bien que vous y pourrez faire.

— Vis, ma Claire ! Vis, ma sœur ! Ne nous quittez pas, amie ! Implorèrent-ils, chacun avec un accent différent... Vivez, pauvre martyre, vivez ; cette joie que nous vous avions ménagée va être pour vous la guérison, le salut !

— Pourquoi aller contre les vœux de la Providence, dont les desseins secrets m'apparaissent aujourd'hui si visibles pour nous tous ? Et puis toute une vie ne serait plus rien auprès d'un pareil moment pour celle qui n'eût jamais osé l'espérer ; elle ne ferait qu'en affaiblir la puissance consolatrice... Vous ne savez point ce qu'est, vous les purs, vous qui n'avez jamais failli,

vous ne savez point ce qu'est la joie du pardon, la délivrance du remords ; vous ne le saurez jamais ! Ma part de bonheur en ce monde, je l'ai à cette heure ; je ne demande plus rien... Mais à mon repentir amer du mal que j'ai fait, au pardon que vous m'accordez tous, à mes dernières volontés pour la réalisation formelle de votre bonheur à tous en même temps que de mon éternelle paix à moi, il faudrait un témoin, un exécuteur testamentaire qui n'est point un notaire...

Et Claire fit un petit signe à son mari, lequel se pencha jusqu'à sa bouche.

La malade lui dit trois mots à voix basse.

Et celui-ci disparut.

Dix minutes plus tard, il rentra accompagné du vieux curé de Rambercourt, du prêtre si bon, si dévoué qui l'avait baptisée, qui avait été mêlé à toutes ses joies d'enfant et plus tard à toutes ses tristesses, à tous ses deuils, à tous ses remords.

Il avait été à la peine avec elle, avec elle il fallait qu'il fut à la joie, qu'il contresignât de la part du Bon Dieu le pardon de la victime et les généreuses réparations de la coupable.

Lui, le prêtre qui savait tant de choses, que Raymond avait même mis confidentiellement au courant d'une réapparition possible, prochaine de Mlle d'Argelès, afin que peu à peu il y préparât les gens de Rambercourt, lui le prêtre, le père, l'ami, le confident de tous du berceau à la tombe, comprit tout d'un seul coup d'œil, dès son

entrée dans la pièce.

Et des larmes de joie lui vinrent aux yeux en même temps que dans le fond de son cœur il remerciait la Providence du véritable miracle accompli pour le plus grand bien de tous.

Il s'approcha du lit de Claire qui lui disait :

— Monsieur le curé, venez assister au bonheur de votre petite Claire, plus heureuse qu'elle ne l'a mérité, venez lui apporter la confirmation renouvelée du pardon de ses erreurs, de ses fautes et aidez-la à rejoindre votre petit Georges, son ange au ciel...

Le vieux curé de Rambercourt avait étendu sur sa tête ses deux bras dans un geste de bénédiction.

Alors, Claire appela tout contre son lit et Béatrix et M. Maisonneuve, leur demanda à chacun une de leurs mains et cette main, la plaça dans celle de l'autre.

— Là, restez comme cela, dit-elle, avec une physionomie sincèrement heureuse...

Quant à toi, Louise, à vous Raymond, vous avez deux grands cœurs pareils qui devaient être unis, qui se comprendront toujours, je n'ai rien à vous recommander que d'aimer, de soigner plus que jamais notre pauvre cher papa auquel Dieu a déjà pris son Georges et auquel il va encore prendre sa Claire... Mariez-vous bien vite, mariez-vous sans vous laisser attrister par le deuil de ma mort, mariez-vous sans attendre Béatrix et Félicien qui se marieront plus tard... Tous quatre enfin, qui avez souffert

par moi, par mes méchancetés, mon orgueil, mes jalousies, ne me détestez pas trop dans vos souvenirs du passé et visitez la tombe de Claire avec des fleurs et des prières ; elle vous en remerciera par des bénédictions qu'elle répandra de là-haut sur vos têtes.

M. Maisonneuve avait presque immédiatement retiré sa main de la main de Mlle d'Argelès, dans laquelle Claire l'avait voulu placer, et ce fut avec un cri de l'âme, avec une expression de désir passionné et d'angoisse déchirante qu'il cria à la malade :

— Vis, ma Claire ! Vis, ma femme ! Mademoiselle Béatrix, comme moi, nous le voulons ! Toi, mon aimée, ne me laisse pas seul... Le passé est mort, je ne le regrette plus, car le temps et ton amour en ont effacé jusqu'au moindre souvenir... Vis avec nous tous et Mademoiselle Béatrix acceptera de rester notre amie, elle te soignera, nous te guérirons...

— Si, si, écoutez moi, obéissez-moi ! Oh ! comme la mort prochaine change la face des choses ! Comme on voit différemment la vie terrestre quand les pauvres guenilles du corps glissent dans la tombe ouverte !... Béatrix remplace-moi auprès de Félicien, qu'il ne soit point triste et seul à La Loubière, jamais... Félicien, aime Béatrix à cause de moi, parce que je te le demande... Me voici, mon innocent, mon Georges, je viens, je viens à toi, plus légère, je monte, je monte... pardonnée ! »

(A suivre.)

ATTENTION !

Vous trouverez **GRAND CHOIX** de
CHAUSSURES EN TOUS GENRES
et à très bas prix aux
Chaussures Modernes

S. A. -- BULLE
CAOUTCHOUCS depuis Fr. 2.50.
VOIR NOS VITRINES -- RÉPARATIONS



ATTENTION !

Dès ce jour au 28 février un
GRAND RABAIS SERA ACCORDÉ

sur une certaine quantité de marchandises telles que **Chaussures pr Messieurs, Dames et enfants ; bas et montants en rindbox, boxalf et vernis,** de même sur les **SOULIERS** forts pour la campagne.

PROFITEZ DE CETTE OCCASION

Au Magasin de Chaussures

Vve Sottas-Thalmann

Maison Barras

BULLE Vis-à-vis du Cheval-Blanc

Se recommande.

Timbres d'Escompte 5 %.

A L'INNOVATION, BULLE

10 à 15 %
de rabais sur tous les articles d'hiver.

Pour Carnaval

très grand choix dans tous les articles.
BELLE SATINETTE très lustrée pr. costumes, à **0.70 le mètre.**
Encore une certaine quantité de **laine à tricoter** à prix avantageux.

PROFITEZ — PROFITEZ

Vente de propriété.

La soussignée vendra en mise publique, en un seul lot, le **samedi 14 février, à 14 h.**, dans une chambre particulière de l'**Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême, une BELLE MAISON** bien située entre deux gares, comprenant 4 logements et dépendances, lumière électrique partout, fontaine intarissable ; belle cour, creux à purin, grange à pont, le tout complètement restauré ; beau verger, huit poses de terrain de tout premier choix.

Les conditions seront lues avant la mise.
S'adresser pour visiter à **Mme Veuve PITTET, propriétaire,** à La Tour, près Bulle.

SCHAEFFER FRÈRES

Criblet 13 - **FRIBOURG** - Téléph. 655

Chauffages centraux - Installations sanitaires.
Laiteries et fromageries à vapeur. 20033 P.
Revisions, transformations, réparations
de chaudières de tous systèmes, etc.

GOUDRON BURNAND

Remède naturel par excellence pour le traitement de tous CATARRHES, RHUMES, BRONCHITES et toutes affections des voies respiratoires en général. 50 ans de succès.

Dans toutes les pharmacies ou chez le préparateur, **Pharmacie BURNAND, Lausanne.** 106

Achat et vente

de propriétés agricoles et d'immeubles urbains. Locations diverses, appartements, fermes, etc. S'adresser à l'Office fiduciaire Desmeules et Mauron, rue de Lausanne 81, Fribourg.



L'AROME

est l'unique adjuvant du café auquel je ne saurais trouver un seul défaut. — Ne vous fiez jamais aux expressions „aussi très bon“ ou „presque aussi bon que“. Cela ne signifie rien „presque aussi bon que“ car dans cette qualité là il n'existe que l'AROME. Si donc vous désirez la véritable chicorée AROME exigez constamment les paquets bleus blancs. Elle est toujours parfaitement friable, ce qui évite l'ennuyeuse opération de l'émiettement.
Seuls fabricants :
Helvetia Langenthal

A vendre

à 15 minutes de la gare de Fribourg, dans une rue très fréquentée,

UNE MAISON

Convient pour commerce, actuellement occupée par une laiterie. S'adresser sous chiffres P. 40.179 F. à Publicitas, Fribourg. 275

Le soussigné met en soumission la

propriété

dite **Le Pagnex et les Blanzuz rière Charmey**, d'une contenance de 14 poses, bon bâtiment avec lumière électrique et fontaine intarissable à l'abri. Pour tous renseignements et conditions, s'adresser au propriétaire et lui remettre les soumissions par écrit **jusqu'au 14 février, à 6 heures du soir.**

Laurent SOTTAS, fleur Louis, Charmey.

Mises juridiques.

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques le **mercredi 11 févr. crt. dès 2 heures après midi, à domicile, 1 vache blanche et rouge, 11 poules, 1 char à ridelles, 3 chars à faner, 1 luge chenquet, luges, tuiles, coupe-foin, rateaux, fourches, 2 harnais, divers outils et autres ; environ 4000 pieds de foin et regain à distraire, etc. appartenant à la masse en faillite **Emile BARBEY, à Morlon.****

Paiement comptant.
Bulle, le 3 février 1925.
L'Office des Faillites.

Mises juridiques.

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, le **jeudi 12 février prochain, à 11 h. du matin, à domicile, rue de l'école : 1 cheval noir, 1 char à pont, 1 camionnette „FORD“, 1 hache-paille, et divers petits objets appartenant à la masse en faillite **Joseph NICOLET, primours, à BULLE.****

Bulle, le 3 février 1925.
L'Office des Faillites.

On donnerait des génisses

en hivernage.
S'adr. à **Jean Wyssmuller,** à La Léchère, Bulle. 245

Avis aux Fumeurs

A VENDRE PAINS DE TABAC d'environ 1 kg., bonne qualité, à **3 fr. le pain,** port en plus, bénéfice par deux pains pr. la poste, contre remboursement.
S'adresser à **Bersier Arthur Cugy (Broye).**

FOIN ET REGAIN

A vendre 8000 pieds à distraire.
S'adresser à **Isidore GREMION, Enney.**

Communes, Sociétés Syndicats, Commerçants, Industriels, Artisans, Particuliers,

adressez-vous en toute confiance à

L'IMPRIMERIE

DE „LA GRUYÈRE“ qui vous confectionnera promptement, soigneusement et à **prix modérés** tous les genres d'imprimés dont vous avez l'emploi.

— Devis sur demande —



Toiles pour DRAPS DE LIT

Excellentes qualités blanchies.
Pur fil, 165 cm. Fr. 7.95 par m.
Pur fil, 180 cm. Fr. 7.95 par m.
Mi-fil, 163 cm. Fr. 4.95 par m.
Mi-fil, 178 cm. Fr. 5.45 par m.

Tous linges de maison. Spécialité de **Trousseaux complets.** Ourlets jour, broderie. **Direction de notre propre Tissage de Toiles.** 278

MÜLLER & Cie LANGENTHAL (Berne). (Maison fondée en 1898). — Demandez échantillons —

A VENDRE

une jeune vache et une génisse de montage, blanche et noire étoilée, portantes pour l'automne.
S'adres. à **Fridolin PYTHON, La Pierraz, près SIVRIEZ.**

ON DEMANDE un métayer

pour exploiter domaine de 60 hectares environ, dont moitié en prairies, situé dans le département de la Creuse, France.
S'adres. à **M. Auclair, à Chenerailles (Creuse, France).** Prendre rendez-vous p. visiter.

FONDUE

au vacherin, à **Fr. 1.20,** au **Café des Ormeaux** (ancien Café CASTELLA) **FRIBOURG** 20163

ABONN

Suisse 1

Etranger 1

payable

Prix du nu

On s'abo

bureau

moynnant

Gran

Rappo

On approu

cantonal pou

élogieuse sui

la Sarine : ce

affaires qui n

nal. Cette ob

lée, car c'est

l'Etat et pour

Séance

Présidence :

Après un r

députés ont r

credi, à 9 h.

de la loi sur

Grand).

M. le conse

au Grand Cor

res sur l'artic

tant. Il a répo

au sujet de se

journalistes. L

tection du sec

rale et sociale

dans les jour

voir émettre d

tes sans qu'il

de signer leur

une garantie

les journaux

une personne

Voici donc

Art. 2. — S'

un journal o

ne peut être d

devant un trib

publié contre l

insu, la perso

l'organisation

est punie com

daclaur ou édi

Dans ce cas,

à la rédaction,

sont dispensés

provenance de

nom de l'auteu

ne sera faite c

caus de la réd

disposition n'e

mettant en pér

M. Clément

curité de l'E

L'article 3 s

suite. Tous les

naïste sera to

bunal de distr

s'agit d'un jou

sera portée par

où paraît le jo

pas poursuivre

l'action sera ir

A ce propos

excellente dig

raux qui sont

de bas étage q

de France ?

M. Perrier

applicable cont

4 et 5 prévoier

chures doivent

l'imprimeur et

posé à la Bibli

M. Fragnière

d'accord de dé

publications pa

il est entendu

luxe, l'Etat pou

M. Gross cro